



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 02 juillet 2026

DÉLIBÉRATION N° BS-2026-002

Objet : Attribution de la Marque Valeur Parc naturel régional, référentiel *site de visite*, Madame Elodie ALLARD, MANADE ALLARD au Sambuc

L'an deux mille vingt-six, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 juin 2026 s'est réuni à Arles le 02 juillet à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 12 membres sur 16, soit 59 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Claire MAILHAN, Guillaume LINSOLAS, Joan BERGENEAU, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Mandy GRAILLON représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Joan BERGENEAU, Patrick de CAROLIS représenté par Claire MAILHAN, Fabien ESTEVAN représenté par Guillaume LINSOLAS,

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Martial ALVAREZ, Nieves CASTEJON, Thibaut MENA, Bertrand MAZEL

Assistaient à la séance : FONTFREYDE Christophe, Nathalie ALONSO, Cindy AVON, IPSILANTI Emilie

DÉLIBÉRATION N°BS-2026-002

Objet : Attribution de la Marque Valeur Parc naturel régional de Camargue, référentiel site de visite, Madame Elodie ALLARD, MANADE ALLARD au Sambuc

Le Bureau Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°CS-2026-001 relative au programme de travail 2026,
Vu la délibération n°CS-2026-023 du 12 juin 2026 relative à la délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical,

➤ Considérant


- Que la Marque « Valeurs Parc naturel régional » est commune à tous les Parcs naturels régionaux et symbolisée par un logo unique, déposée à l'INPI, par l'Etat français, le 19 avril 2016,
- Que cette marque traduit des priorités de la Charte des Parcs,
- Qu'elle fait l'objet d'une démarche contractuelle, labellise les professionnels engagés dans un développement économique durable de leurs territoires, et satisfaisant les critères requis,
- Qu'elle répond à des exigences définies dans un cadre national,
- Que la durée du conventionnement est de 5 ans,
- Que Madame Elodie ALLARD, pour la MANADE ALLARD au Sambuc, a été auditée le jeudi 9 avril, par l'auditeur de l'Interparc Tourisme,
- Que le résultat de l'audit est favorable,

➤ Décide

- D'approuver le conventionnement pour l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » à Madame Elodie ALLARD, représentant la MANADE ALLARD, au Sambuc, sur la base du référentiel Site de visite.
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Anne CLAUDIUS-PETIT
Tel 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07





Audit marque Valeurs Parc naturel régional
Fiche de synthèse

Destinataire : Bureau Syndical

Date : le 9 avril 2026

Chargé(e) de mission du Parc :
Marion Blanc-Boch

Manade Allard

Date de l'audit : jeudi 9 avril 2026

Auditeur : Gwénaëlle TRAUB (Interparc Tourisme)

Accompagnateurs : Marion Blanc-Boch (Parc de Camargue)

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Etablissement : Manade Allard

Nom / prénom : ALLARD Elodie

Statut et raison sociale : SARL Les deux Verdiers

N° SIRET : 44413665900018

Siège social : 36, chemin de la tour du Cazeau 13200 LE
SAMBUC - ARLES

Nombre ETP : 2

Période d'ouverture : toute l'année

Tél. : 06 50 67 32 10

E-mail : manade-allard@hotmail.com

Site internet : <https://www.manadeallard.fr/>

Facebook : [https://www.facebook.com/p/Salle-de-](https://www.facebook.com/p/Salle-de-r%C3%A9ception-Manade-Allard-100077488727101/?paipv=0&eav=AfYVf3SBeOXXweLx_q5Rfs7IPnitKKvuLpqnc-60P-nVn4z_zicR3Tv5iCK5TqF3M&_rdr)

[r%C3%A9ception-Manade-Allard-100077488727101/?paipv=0&eav=AfYVf3SBeOXXweLx_q5Rfs7IPnitKKvuLpqnc-60P-nVn4z_zicR3Tv5iCK5TqF3M&_rdr](https://www.facebook.com/p/Salle-de-r%C3%A9ception-Manade-Allard-100077488727101/?paipv=0&eav=AfYVf3SBeOXXweLx_q5Rfs7IPnitKKvuLpqnc-60P-nVn4z_zicR3Tv5iCK5TqF3M&_rdr)

Catégorie : Manade

Type de marquage :

Prestations de loisirs découverte (APN)

Domaine et type d'activité :

Hébergement

Restauration

Site de visite : Manade

Labels : AOP taureaux de Camargue, IGP pour le riz pour la
partie agricole

Adhésion OT : Arles

Langues : Espagnol

Description :

Les visites :

La Manade Allard propose des visites guidées mettant en lumière les savoir-faire et les traditions camarguaises, à travers la découverte de l'élevage ainsi que de la culture du riz. Très attachée à son territoire, Élodie Allard souhaite transmettre aux visiteurs la richesse de ce milieu naturel préservé où les animaux évoluent en semi-liberté.

Les visites s'adressent aussi bien aux groupes de particuliers qu'aux professionnels et s'accompagnent d'explications sur le territoire, les traditions locales et les pratiques agricoles. Des repas traditionnels à base de produits locaux sont également proposés.

L'offre phare, intitulée « **Le tour privé des joyaux de Camargue** », valorise plusieurs éléments emblématiques du territoire à travers un fil conducteur : le sel (« l'or blanc »), le taureau, surnommé le seigneur de Camargue, et le riz, céréale emblématique de la région. Cette visite permet également de sensibiliser les visiteurs au rôle de l'agriculture et de l'élevage dans le maintien des sols et des écosystèmes camarguais.

Dans cette démarche de valorisation locale, Élodie met également en avant les acteurs du territoire : manades voisines, restaurateurs, hébergements et autres partenaires locaux.

REÇU EN PREFECTURE₁

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20260702-B5_2026_002

Historique :

La Manade Allard a été créée en 1976 par le père d'Élodie. L'exploitation fêtera ses 50 ans en décembre 2026. Élodie représente la troisième génération d'éleveurs.

Après une première carrière de coiffeuse à Fourques pendant douze ans, Élodie décide de revenir à ses racines et reprend progressivement l'exploitation familiale. Depuis 2025, elle s'y consacre à temps plein, avec la volonté de développer à la fois l'activité agricole, l'élevage et un tourisme raisonné, dans une démarche responsable et durable.

Elle a ainsi développé une offre touristique complète en partenariat avec les Salins du Midi. Les visiteurs découvrent successivement la récolte du sel, la culture du riz puis la manade, avec un repas du terroir et une immersion dans les activités d'élevage et d'agriculture.

L'exploitation s'étend aujourd'hui sur près de 1 000 hectares, entre terres agricoles et espaces d'élevage, et compte environ 180 bêtes.

Le mari d'Élodie, ancien acteur de la course camarguaise, participe également activement à l'activité. La manade propose enfin la location de salle ainsi qu'une activité de traiteur.

La clientèle : française principalement + clientèles de croisières sur le Rhône,

Groupe : clientèle d'entreprises (tour-operator), clubs taurin, forte implication dans le milieu associatif.

Beaucoup de séniors, de retraités et de familles. Visite adaptée aux familles. Également des écoles.

La commercialisation : Tour-operator, site internet, OT, croisière du Rhône, réseaux sociaux

Motivations pour l'adhésion au réseau Valeurs parc :

- Améliorer sa visibilité sur le côté « durable » que peuvent rechercher certains touristes
- Développer son réseau de professionnels
- Etre accompagnée dans une démarche durable sur le long terme

Photos

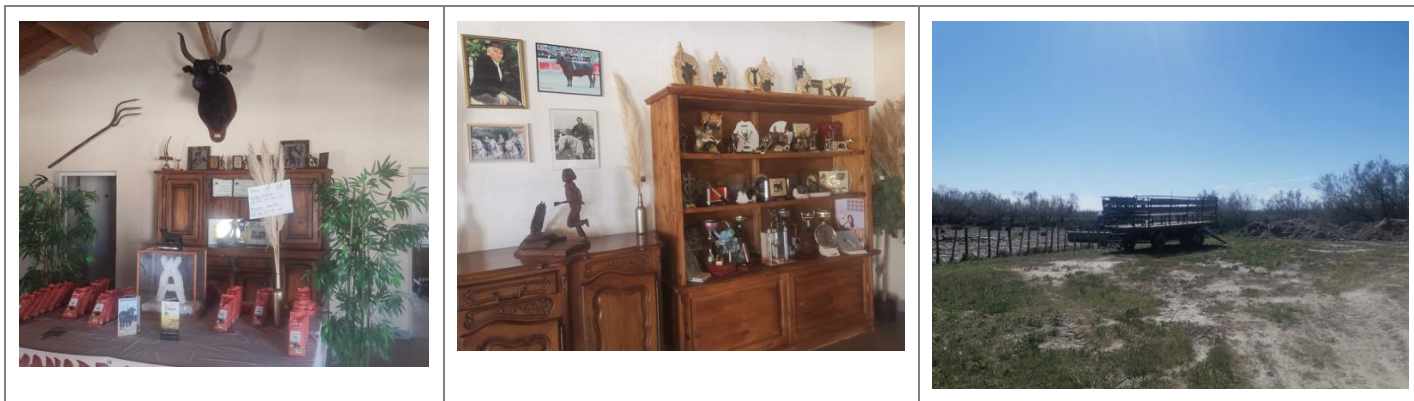


REÇU EN PREFECTURE₂

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20260702-BS_2026_002



AVIS DE L'AUDITEUR


Référentiel(s) appliqué(s) : Site de visite	Résultats
Critères génériques entreprise (organisation, attachement au territoire, environnement et patrimoine, ressources humaines et engagement social)	17 / 17
Critères supplémentaires en tourisme, loisir et éducation	5 / 5
Critères supplémentaires	4 / 4
TOTAL	26 / 26

NON-CONFORMITES MAJEURES (critères non-atteints valant report de l'attribution de la marque)

Aucune non-conformité majeure n'a été relevée.

NON-CONFORMITES MINEURES (critères non-atteints nécessitant des précisions et/ou des actions correctives après attribution de la marque)

Aucune non-conformité mineure n'a été relevée.

 Coup(s) de cœur de l'auditeur	La complémentarité entre découverte des salins, culture du riz et vie de la manade offre une expérience complète, humaine et profondément ancrée dans l'identité camarguaise.
---	---

Appréciation générale

Une prestation authentique et de qualité, portée par une gestionnaire passionnée et très investie dans la transmission des traditions et savoir-faire camarguais. L'offre proposée permet une découverte complète du territoire à travers l'élevage, la culture du riz et les paysages emblématiques de Camargue, tout en sensibilisant les visiteurs aux enjeux de préservation du milieu naturel.

Les nombreux partenariats locaux et la diversité des publics accueillis témoignent d'une forte implication territoriale et d'une démarche cohérente avec les valeurs du Parc.

A proposer au marquage sans réserve

AVIS DU CHARGÉ DE MISSION DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Bonnes pratiques mises en place par le pro	<ul style="list-style-type: none"> - Lien au territoire : transmission des traditions camarguaises ; découverte des salins ; valorisation des produits locaux et des partenaires du territoire ; travail en réseau avec les acteurs locaux - Respect de l'environnement : Sensibilisation au rôle de l'élevage et de l'agriculture dans le maintien des sols et des écosystèmes ; élevage en semi-liberté - Humain/social : Accueil convivial et personnalisé ; transmission passionnée des savoir-faire ; accueil de publics variés (familles, scolaires, seniors, groupes)
Actions à réaliser après obtention de la marque et valant démarche de progression à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre part aux événements et rencontres organisés par le Parc et l'Interparc. - Favoriser les produits issus du commerce équitable - Se rapprocher du Parc de Camargue pour connaître les actions à mettre en place pour améliorer le patrimoine naturel et culturel. Par exemple, proposer des fiches ou guides sur les espèces présentes sur le site. - Valoriser l'offre de balades et d'itinérance à pied et à vélo via le site web « Chemins des parcs » - Mettre en place des supports d'interprétation : livret pédagogique avec photos et explications sur l'activité. Intégrer des éléments pour les enfants également.

Appréciation générale

Proposer au marquage sans réserve

REÇU EN PREFECTURE₃

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20260702-B5_2026_002

DECISION DU BUREAU SYNDICAL

Décision

- Attribution sans réserve
- Attribution avec réserve
- Refus

Motif

VISITE DE RENOUVELLEMENT

A réaliser en 2031

REÇU EN PREFECTURE₄

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20260702-BS_2026_002

